

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFIÉ

Le conseil municipal, entendu les conclusions du commissaire-enquêteur (avis favorable) ; considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes : les extensions (véranda, pièces d'habitation...) en zone Nj d'habitations situées en zone UA ou UB lorsque ces habitations existantes sont contiguës à la zone Nj dans les conditions des articles 9, 10 et 11 ; revoir les règles sur les eaux pluviales dans les zones urbaines UA et UB et dans la zone à urbaniser 1AU ; revoir les règles sur les couleurs des toitures en zones urbaines et à urbaniser ; augmenter l'emprise au sol des abris de jardin (passer de 20 à 25 m²) ; modifier l'Orientation d'Aménagement et programmation (OAP) sur la zone UBc « La Volette » (densité et type d'habitat).

Le conseil municipal décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme, dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de UGNY, dit que la présente délibération sera exécutoire dès réception par la sous-préfecture ; après l'accomplissement des mesures de publicité, après publication de la délibération approuvant la modification du PLU.

TARIFS DU PERISCOLAIRE

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2021-2022 la reconduction des tarifs du périscolaire (repas et heure de garde) sans augmentation depuis juillet 2016.

DÉLIBÉRATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Fonctionnement : **Dépenses** - Article 6745 : 1560 € (bons aux habitants et exonération loyer mars 2021 Rest'ô bar) / **Recettes** - Article 74121 : 1560 € (dotation de solidarité rurale).

BONS SCOLAIRES

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon scolaire 2021 de 16 € par enfant selon les mêmes modalités que les années précédentes. Les bons doivent être retirés **uniquement par les parents après le 1^{er} juillet et utilisés avant le 1^{er} novembre 2021.**

EXPLOITATION FORET PARCELLE 18,19

Les services de l'ONF ont fait la proposition d'exploitation des produits marqués des parcelles 18 et 19 qui comprennent 90 m³ de bois d'œuvre et 180 m³ de bois d'industrie. Le coût d'exploitation (abattage, façonnage, débardage sur la place de stockage mise à disposition par Mrs Mansard, câblage) est de 7455 € HT. Les honoraires de l'ONF (encadrement HT, cubage) sont de 1866 € HT, soit un total de 11 185.20 € TTC. Les estimations de recettes sont les suivantes : bois d'œuvre 55 €/m³ soit 4950 € bois d'industrie 35 € le m³ soit 6300 €. Recette totale estimée (si ces bois trouvent acheteur) 11 250 €.

Le maire demande au conseil municipal de ne pas accepter cette proposition qui n'apporte aucune recette à la commune même en cas de vente et risque d'entraîner la détérioration des chemins utilisés. Le conseil municipal décide de refuser cette vente et sollicite de l'ONF une autre proposition.

PLANTATIONS FORET PARCELLES 2 ET 3 ET FLORAISONS

Les deux parcelles 2 et 3 avaient comme essence principale l'épicéa. Elles ont été scolytées et l'abattage de la presque intégralité de ces deux parcelles a été réalisée en 2020. Le maire a souhaité que ces parcelles soient replantées dans les meilleurs délais.

Ce nouveau peuplement se fera par plaçaux avec des arbustes ayant une protection individuelle. Les essences retenues seront des essences qui résistent à la sécheresse (exposition sud de ces parcelles) et à un sol pauvre.

Le maire a proposé aux services de l'Office National des Forêts de replanter la parcelle 2 (autour du lavoir Saint Georges) avec des résineux appropriés, il est proposé par l'ONF le pin Lariccio, le pin noir d'Autriche, le cèdre de l'Atlas comme variétés.

Pour la parcelle plus importante la plantation se ferait en feuillus avec les espèces suivantes : alisier, acacia, robinier, érable champêtre, cornier, chêne pubescent et aussi des pommiers et poiriers. Plusieurs espèces apportent des floraisons qui seront appréciées par les abeilles. Il n'est plus souhaité de monoculture du fait

des maladies qui touchent de plus en plus d'essences. Un broyage interviendra dès cet été et les plantations seraient faites cet automne.

La dépense (10 000 €) est déjà inscrite au budget 2021 et sera complétée si besoin.

Le conseil municipal accepte cette proposition du maire et lui donne pouvoir pour signer le marché.

Ces nouvelles variétés permettront une biodiversité intéressante, une meilleure floraison pour proposer aux pollinisateurs de la nourriture sur la plus longue plage possible.

En remarque le maire a rappelé au conseil municipal qu'il avait demandé aux agriculteurs de ne plus traiter les chemins communaux en bordure de leurs champs et cela afin de retrouver les fleurs (bleuets, coquelicots par exemple) qui agrémentaient par le passé les promenades en plaine et profitaient aux abeilles et aux différents insectes.